



## Maison Gaudard

Réalisation d'une Maison de la culture et de l'innovation numérique

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2022 / 10

Lausanne, le 14 avril 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Résumé

Le présent préavis présente à votre Conseil le projet de la Municipalité pour la réaffectation de la Maison Gaudard en une « Maison de la culture et de l'innovation numérique ». Suite au déménagement du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) sur le site de Plateforme 10, le déploiement du nouveau projet devant investir ce bâtiment historique emblématique du centre historique de Lausanne nécessite en effet un certain nombre de travaux de mise aux normes et de réaménagement des espaces.

Le présent préavis expose le projet définitif de réaffectation, son mode d'organisation et de fonctionnement, décrit les travaux nécessaires à sa mise en œuvre et détaille l'estimation des coûts faisant l'objet d'une demande de crédit d'investissement.

### 2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité complète le projet de réaffectation de la Maison Gaudard tel qu'il a été élaboré et précisé depuis l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis N° 2019/13 du 21 mars 2019 « Réaffectation de la Maison Gaudard ».

Ce préavis concrétise par ailleurs les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2015/1 du 8 janvier 2015 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne adopté par le Conseil communal le 16 février 2016, ainsi que dans le programme de législature pour la période 2021-2026.

Au-delà de la confirmation des espaces destinés à accueillir une salle de diffusion, des salles polyvalentes, le Bureau culturel, les bureaux de six festivals lausannois et un café culturel, ce bâtiment emblématique proposera l'implémentation d'un *tiers-lieu* dédié à la culture et à la participation numérique ayant pour objectif d'être à la fois un incubateur de la médiation numérique, une plateforme de mise en réseau des ressources dans le secteur du digital, un outil d'éducation numérique et un observatoire des cultures numériques.

Le présent préavis sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 890'000.- destiné à couvrir :

- la mise aux normes du bâtiment notamment en termes d'électricité, de ventilation, de câblage informatique et de sanitaires ;
- l'amélioration thermique de la verrière sud ;
- le réaménagement des volumes et des espaces ainsi que des voies de circulation ;
- l'implémentation au rez supérieur d'un café culturel et son aménagement mobilier spécifique (comptoir, frigos, machine à café, tireuse à bière, mobilier, etc.) ;
- l'aménagement au 1<sup>er</sup> étage d'une salle de diffusion polyvalente disposant des équipements scénographiques, scéniques, techniques et publics indispensables à son fonctionnement et à l'accueil du public ;
- l'achat du mobilier de bureau mis à disposition des activités organisées par des tiers ;

- l'aménagement spécifique des espaces devant accueillir le projet de « Laboratoire Culture et Participation Numérique » ;
- la nouvelle signalétique du bâtiment.

La Municipalité a ouvert le 6 mai 2021 un compte d'attente d'un montant limité à CHF 340'000.- afin de chiffrer de manière exhaustive les travaux nécessaires à la réalisation de la réaffectation de la Maison Gaudard et de connaître précisément ses implications financières.

### 3. Table des matières

1. Résumé.....	1
2. Objet du préavis .....	1
3. Table des matières.....	2
4. Préambule et historique .....	2
5. Programme d'occupation .....	4
5.1 Un « Laboratoire culture et participation numérique ».....	4
5.2 Un lieu de rencontres, d'échanges et de culture pour le public et les professionnel-le-s .....	5
5.2.1 La salle polyvalente.....	5
5.2.2 Le café culturel .....	6
5.3 Un lieu pour les festivals .....	6
5.4 Un centre de ressources pour les actrices et acteurs culturels .....	6
6. Fonctionnement et gouvernance .....	7
6.1 Structure juridique.....	7
6.2 Gestion du bâtiment.....	7
6.3 Ressources humaines .....	8
6.4 Gestion financière de l'Association Maison Gaudard .....	8
6.5 Subvention de fonctionnement .....	8
7. Descriptif des travaux.....	8
8. Devis général du crédit d'ouvrage .....	9
9. Impact sur le développement durable.....	10
9.1 De la dimension écologique et patrimoniale .....	10
9.2 De la dimension sociale .....	10
10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap .....	11
11. Aspects financiers .....	11
11.1 Incidences sur le budget d'investissement .....	11
11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement .....	11
12. Conclusions.....	12

### 4. Préambule et historique

Edifice patrimonial emblématique du quartier historique de la Cité, la Maison Gaudard est un bâtiment recensé en note \*2\*. Formé de deux habitations mentionnées dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le bâtiment doit son nom au Lieutenant Baillival Gaudard qui, peu avant 1671, fait réunir les parties nord-est et ouest du bâtiment actuel et leur adjoint la tour au toit en flèche.

Pensionnat pour jeunes gens de 1837 à 1873, la Maison Gaudard est rachetée par l'Etat de Vaud à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Abrisant diverses administrations puis la préfecture, elle reste propriété cantonale jusqu'en 1995. Après sa rénovation, elle a abrité entre 2000 et 2021 le mudac.

Dans la perspective du déménagement de ce dernier sur le site de Plateforme 10, désormais effectif, la Municipalité de la Ville de Lausanne a, dès 2018, commencé à réfléchir à une nouvelle affectation pour ce bâtiment avec le souhait de lui conserver une affectation culturelle et de garantir l'ouverture

au public d'un bâtiment particulièrement apprécié des Lausannoises et des Lausannois. Ses premières intentions, approuvées par le Conseil communal par l'adoption du rapport-préavis N° 2019/13 du 21 mars 2019 « Réaffectation de la Maison Gaudard – Réponse au postulat de M. Bertrand Picard "Mieux présenter au public les œuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne" – Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet "Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée" », avaient notamment pour objectif de garantir une plus-value à l'offre culturelle lausannoise, de s'inscrire en bonne complémentarité avec le paysage culturel local, de tenir compte des manques existants et avérés de la politique culturelle lausannoise et de s'inscrire dans le cadre financier du plan des investissements.

Pour mémoire, partant de ces objectifs, suite à une analyse attentive de différents besoins exprimés par de nombreux acteurs culturels de la Ville notamment dans le cadre d'une démarche participative, ce rapport-préavis proposait la concrétisation d'un projet de réaffectation de la Maison Gaudard visant à :

- soutenir les manifestations lausannoises en termes d'espaces de travail. Certains festivals travaillent en effet depuis de longues années dans des conditions particulièrement compliquées (manque d'espace, locaux vétustes, voire non conformes, loyers élevés, etc.). La « Maison de la culture et de l'innovation numérique » s'articule ainsi autour de surfaces de bureaux, certaines permanentes à disposition des institutions subventionnées de la Ville, d'autres temporaires dévolues à des projets culturels novateurs ou ponctuels ;
- munir la Maison Gaudard d'espaces de diffusion polyvalents. De nombreuses institutions et organisateurs proposent en effet, dans le cadre de leurs activités respectives, des expositions, des interventions artistiques, des conférences, des projections et des actions de médiation, pour lesquelles il est souvent difficile de trouver des espaces adaptés. Ces espaces seront mis à la disposition des actrices et acteurs culturels de la ville, dans une logique de diversité et complémentarité d'activités ainsi que de programmation plurielle. Ils permettront aussi, en collaboration avec les musées communaux et le Service des bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne une mise en valeur régulière des collections lausannoises, aussi bien du Centre BD que de la collection d'art de la Ville de Lausanne ;
- doter la Maison Gaudard d'un espace de convivialité et d'échanges, ouvert à ses futures utilisatrices et utilisateurs, à la scène culturelle de la ville et au public ;
- compléter la Maison Gaudard d'espaces de travail dévolus aux professionnel·le·s (lieux de travail technique, consulting, formation, etc.).

Ces différents espaces ont été confirmés dans le cadre de la définition précise du projet.

La démarche de consultation a également mis en évidence le besoin des actrices et acteurs de mutualiser certains services et de regrouper sur le site plusieurs autres entités ressources œuvrant au bénéfice de la scène culturelle notamment en termes de conseil et de prêt de matériel.

En parallèle de ce travail, une réflexion a été menée sur les activités publiques que le projet pourrait proposer avec le souci d'inscrire ces dernières dans une forme de complémentarité avec l'offre des autres institutions lausannoises. L'idée d'un *tiers-lieu*<sup>1</sup> orienté vers les nouvelles technologies s'est rapidement imposée au moment où la notion de « fracture numérique » a été révélée par la crise du COVID-19. Afin d'approfondir cette intention et d'explorer le potentiel d'un tel projet dans le contexte lausannois, le Service de la culture a échangé avec l'Université de Lausanne et l'EPFL, puis confié une étude exploratoire à La Fabulerie<sup>2</sup> à Marseille qui a confirmé la pertinence de l'intuition et l'intérêt des actrices et acteurs lausannois de la culture.

Le projet de réaménagement de la Maison Gaudard inclut donc désormais le déploiement d'un « Laboratoire culture et participation numérique » qui aura pour fonction d'être à la fois un incubateur

<sup>1</sup> Abondamment développée ces dernières décennies dans de nombreux pays d'Europe, la notion de tiers lieu renvoie à un espace de travail partagé et collaboratif, un lieu intermédiaire de rencontres et d'échanges informels façonné par son collectif d'usager. Il peut regrouper des espaces de *co-working* (travail partagé) et de *fab lab* (laboratoire de fabrication) hybridant les fonctions. Issu du terrain (approche *bottom-up*), il permet de faire se croiser des mondes et favorise l'encapacitation individuelle et collective des personnes qui le fréquentent. Voir *Le tiers lieu à dimension culturelle*, [https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2020\\_opale\\_crdla\\_culture\\_fichereperes\\_tierslieuculturel.pdf](https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2020_opale_crdla_culture_fichereperes_tierslieuculturel.pdf)

<sup>2</sup> <https://lafabulerie.com/>

de la médiation numérique, une plateforme de mise en réseau des ressources dans le secteur du digital, un outil d'éducation numérique et un observatoire des cultures numériques. Si le contenu par essence évolutif d'un tel laboratoire sera défini par l'association qui le pilotera, il pourra comprendre par exemple un espace d'initiation et de formation autour du numérique (initiation de base, robotique, mapping, creative coding, jeux vidéo, etc.), un *fab lab*<sup>3</sup> orienté sur la création numérique, une programmation publique axée autour du numérique et un service de prêt de matériel encourageant le passage à l'action et à l'expérimentation.

## 5. Programme d'occupation

Le programme d'occupation de la Maison Gaudard prévoit donc désormais un usage mixte entre surfaces de bureau et de travail pour les professionnels du secteur culturel, espaces dédiés à la diffusion culturelle et artistique, lieu de sociabilité et tiers-lieu culturel.

### 5.1 Un « Laboratoire culture et participation numérique »

Les usages numériques investissent, marquent et transforment nos lieux et la relation que nous pouvons entretenir au temps, à l'espace, à l'autre, aux œuvres et aux savoirs. La crise sanitaire mondiale et les mesures mises en place pour y faire face ont profondément modifié notre quotidien, jusqu'à bouleverser notre rapport à la culture. L'utilisation accrue, en cette période, des outils numériques, si elle a en partie contribué au maintien du lien social et des activités économiques, a mis en évidence une véritable fracture numérique, là où il était attendu que les nouvelles technologies eussent permis d'abolir les distances physiques et symboliques entre les populations les moins favorisées et la culture. Tout comme dans le cadre de la continuité pédagogique, les pratiques culturelles ont montré les limites des outils numériques : les individus n'ont pas eu le même accès à ces outils pour des raisons d'accès à un internet (inégalité des territoires en terme de couverture réseau), d'accès financier aux outils (ordinateurs, smartphones), ou de capacité à manipuler ou comprendre ceux-ci.

D'autre part, on constate que la plupart des structures culturelles et éducatives publiques (musées, bibliothèques, archives, écoles) n'ont pas encore eu l'occasion ou les ressources suffisantes pour développer un réseau de compétences dans les secteurs du numérique, de l'éducation aux médias ou du jeu vidéo. Il apparaît aujourd'hui indispensable de leur offrir l'opportunité d'accéder à ces réseaux créatifs essentiels et de leur permettre, via des formats inspirants, de rencontrer d'autres professionnel-le-s ainsi que les publics qu'elles n'arrivent pas ou plus à atteindre.

En écho à ces enjeux, le « Laboratoire et participation numérique » (ci-après le « Laboratoire numérique ») imaginé pour la Maison Gaudard a pour vocation de repenser les modalités de création et de diffusion ainsi que d'inventer de nouvelles formes de relations avec les publics existants ou ceux difficiles à atteindre. Il est également conçu comme un outil permettant de favoriser la transformation des problématiques rencontrées par les actrices et acteurs culturels en opportunités d'innovation, en s'appuyant sur les forces et compétences disponibles sur le territoire et en insufflant une dynamique qui puisse impliquer de manière active les parties prenantes locales : population, actrices et acteurs associatifs, académiques, économiques et culturels. La future « Maison des savoirs vivants », créée par l'Université de Lausanne, aura un rôle central dans l'apport de compétences et proposera un lien nécessaire avec la recherche et le Campus dans la mise en place d'une plateforme visant l'ouverture des horizons numériques et de la transversalité institutionnelle et culturelle.

Les objectifs de ce Laboratoire numérique seront essentiellement les suivants :

- créer de nouveaux espaces d'interaction avec les publics et faciliter l'accès aux œuvres par le biais d'outils innovants ;
- mettre en commun les expériences et partager les bonnes pratiques développées dans le champ de l'innovation technologique et de leurs applications culturelles ;

---

<sup>3</sup> Un *fab lab* (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

- impliquer directement les citoyen-ne-s, mieux comprendre les pratiques numériques des publics et des non-publics, les associer aux réflexions, mobiliser leur participation ;
- donner accès à des ressources matérielles et à des compétences largement disponibles sur le territoire, mieux les identifier pour mieux s'en saisir.

Le périmètre exact des activités et de la programmation de ce Laboratoire numérique sera évolutif et défini par les personnes qui en assumeront le développement et la gestion. De manière concrète, la Maison Gaudard pourra par exemple proposer :

- un espace d'exposition numérique, ou plus précisément un espace dédié aux médiations numériques muséales visant principalement le jeune public et mettant en valeur les collections patrimoniales publiques, tels le Centre BD de la Ville de Lausanne, les Archives de la Ville de Lausanne, les collections des musées communaux et la Collection d'Art de la Ville ;
- des résidences de recherche participative et des laboratoires éphémères, proposés dans le but d'accélérer de façon collective un défi partagé. Liées à des thématiques telles que l'accessibilité, l'inclusion, la mobilisation ou la durabilité, ces résidences permettront d'imaginer des solutions scénarisées, au bénéfice notamment des institutions culturelles ;
- une « fabrique des imaginaires numériques » : un espace collaboratif pour inventer les usages numériques de demain. Ce volet mobilisera des conférences-débats et des ateliers de médiation culturelle et scientifique autour des enjeux de la transition numérique. Cet espace sera ouvert à l'ensemble de la scène culturelle, aux actrices et acteurs de l'éducation mais également aux collectivités publiques qu'il pourra accompagner dans l'appropriation concrète et/ou l'invention des usages et possibles numériques ;
- la mise à disposition de tutoriels et de matériel professionnel par le Bureau Culturel Vaud afin de permettre aux professionnel-le-s et au grand public de mettre en place des projets numériques ;
- l'accès à des studios de création numérique partagés afin d'expérimenter un apprentissage ou de produire du contenu ;
- un accompagnement à la compréhension des enjeux liés à la culture numérique et à l'utilisation des outils numériques à destination des enfants, des jeunes, des parents, des aînés, des éducateur-trice-s, des enseignant-e-s, des médiateur-trice-s, des technicien-ne-s, des artistes ou des élu-e-s.

Ce projet a reçu un accueil enthousiaste des actrices et acteurs culturels concertés et constituerait une première en Suisse.

Ce Laboratoire numérique sera installé au 1<sup>er</sup> étage de la maison.

## *5.2 Un lieu de rencontres, d'échanges et de culture pour le public et les professionnel-le-s*

Comme évoqué ci-dessus, le projet de réaménagement de la Maison Gaudard a pour ambition de rester un lieu le plus ouvert possible au public. Cette ouverture se concrétisera aussi par l'aménagement d'une salle polyvalente et par l'ouverture d'un café culturel.

### *5.2.1 La salle polyvalente*

Cet espace est prévu d'être aménagé dans la salle d'exposition principale de l'ancien mudac au 1<sup>er</sup> étage de la bâtisse. Ses dimensions s'adaptent parfaitement à l'aménagement d'un espace permettant une très grande proximité avec le public. Elle permettra aux résidents et plus largement à l'ensemble de la scène culturelle lausannoise d'accéder à un espace de diffusion de petite jauge, ouvert à des formats diversifiés, non festifs et non commerciaux, complémentaires à ce que peuvent proposer les salles de spectacles ou de concerts existantes en ville.

Cette salle sera équipée de cimaises afin de permettre l'organisation d'accrochages (expositions, présentation de projets, etc.), ainsi que d'un équipement scénique autorisant la présentation de petites formes (performances, showcases, étapes de travail, installations, etc.) et d'événements publics variés (points de presse, présentations de saison, conférences, débats, tables-rondes). Elle pourra également jouer un rôle important dans la mise en œuvre de projets de médiation culturelle en lien notamment avec le projet de Laboratoire numérique.

### 5.2.2 Le café culturel

Premier espace accessible au public à son entrée dans la Maison Gaudard, le café jouera un rôle essentiel dans la définition de l'esprit du lieu. Il est pensé comme un lieu convivial et ouvert, où il sera possible de se détendre, mais aussi de travailler ou de consulter des ouvrages spécialisés dans le domaine de la culture. Ces derniers seront proposés en collaboration avec les Bibliothèques de la Ville et régulièrement renouvelés.

Le personnel du café devra être très au fait des projets développés et présentés dans le bâtiment afin de contribuer à orienter le public mais également d'adapter l'offre du café aux activités déployées dans la maison. Il pourra également accueillir des contenus proposés par les résidents ou des entités culturelles tierces, par exemple des lectures, des expositions ou des rencontres avec des artistes dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Cet espace aura également pour fonction de favoriser le lien entre les festivals locaux, les utilisateur·trice·s du Bureau culturel Vaud et les activités publiques qui seront proposées dans la Maison Gaudard. Il pourra aussi être exploité par les festivals résidents pour maintenir et consolider le lien tissé avec leur public durant l'année.

Les horaires d'ouverture seront définis d'entente avec les futurs exploitants, dans les limites de ceux accordés dans le cadre du permis de construire et dans le respect de la concurrence au sein du quartier de la Cité.

### 5.3 *Un lieu pour les festivals*

Le projet de réaménagement de la Maison Gaudard a rapidement souhaité répondre aux besoins exprimés par de nombreux acteurs lausannois du domaine de l'événementiel culturel. Le bâtiment accueillera donc les bureaux des six manifestations suivantes :

- Festival de la Cité ;
- Label Suisse ;
- Garden-parties de Lausanne ;
- Fête de la musique ;
- Lausanne Underground Film & Music Festival (LUFF) ;
- Fête du Slip.

Ces projets ont été retenus après une large consultation de la cohorte des festivals lausannois en tenant compte de leur structure et de leur mode d'organisation, de leurs besoins en poste de travail réguliers (tout au long de l'année) et temporaires (pics d'activités) mais également de leur volonté de s'impliquer dans le projet. Certaines manifestations ont ainsi fait le choix de privilégier la continuité dans leurs bureaux actuels. L'aménagement des espaces de la Maison Gaudard permettra également la mise à disposition temporaire de bureaux à des structures ou à de jeunes créateur·trice·s n'ayant pas la nécessité de locaux permanents (des festivals fonctionnant par exemple sur le principe du bénévolat, avec une brève période avant et pendant la manifestation nécessitant une centrale administrative).

Ces bureaux seront complétés par l'aménagement de deux salles de réunions qui seront également accessibles aux structures non-résidentes en fonction des disponibilités. L'aménagement des espaces permettra également de mutualiser un certain nombre d'autres outils de bureautique (photocopieurs, matériel de reliure, etc.).

Les bureaux et l'une des salles de réunion seront installés au niveau -1 de la maison, l'autre salle de réunion dans les sur-combles.

### 5.4 *Un centre de ressources pour les actrices et acteurs culturels*

La réflexion menée sur la mutualisation des outils partagés entre les résidents et sur son organisation a abouti à l'idée de confier cette tâche à un acteur déjà existant dans le domaine du service aux artistes et aux porteurs de projets, à savoir le Bureau culturel Vaud.

Actif à Lausanne depuis 2011, le Bureau culturel met à disposition aussi bien du matériel technique professionnel (caméras, matériel lumière, son et vidéos, etc.) que des postes de travail temporaires et des outils de bureautique. Il propose également un service de conseil aux artistes et aux porteurs de projets ainsi que des formations (utilisation de logiciels, administration, recherche de fonds et financement de projets, etc.). Le Bureau culturel Vaud fournit des prestations à environ 1'000 bénéficiaires par année, notamment dans les domaines de la culture émergente et de l'audiovisuel. Les festivals figurent également parmi leurs clients réguliers.

L'implantation du Bureau culturel Vaud dans la Maison Gaudard lui permettra de bénéficier d'espaces centrés, au cœur d'un projet culturel polymorphe, mieux adaptés à son activité, et d'élargir son offre en proposant également la mise à disposition d'outils numériques, des salles de conférence et de la salle de diffusion.

La présence du Bureau culturel Vaud permettra surtout d'ouvrir plus largement la Maison Gaudard à une communauté d'artistes et de porteurs de projet, jeunes, visant à dynamiser la vie du lieu en lien avec les autres actrices et acteurs présents dans la maison. Le Bureau culturel Vaud pourra également faire le lien avec les autres faitières du domaine culturel (ARTOS, AVDC, Les compagnies vaudoises, FCMA, etc.) et regrouper dans les espaces publics de la Maison Gaudard une partie de leur offre de formations et de services à destination de la scène culturelle romande.

Le Bureau culturel Vaud occupera les anciennes salles d'exposition du mudac au rez-supérieur. En contrepartie de cette subvention en nature, il assurera l'accueil du lieu et l'orientation du public.

Le Bureau culturel Vaud assumera également la mise en location et la gestion du calendrier d'occupation de deux salles de réunions, de formation et d'ateliers situés au 1<sup>er</sup> étage. Cette dernière activité générera des recettes propres au bénéfice de l'association présidant aux destinées de la Maison Gaudard.

## **6. Fonctionnement et gouvernance**

La mise en œuvre du projet de réaffectation de la Maison Gaudard tel que présenté dans le présent préavis nécessite un travail de pilotage et de coordination entre les différent-e-s usager-ère-s afin notamment de gérer :

- la programmation des activités publiques ;
- la cohabitation et les synergies entre les différents projets ;
- le développement des services à la scène culturelle ;
- la promotion et la communication des activités de la Maison ;
- l'intendance et l'entretien courant du bâtiment ;
- la gestion du café culturel ;
- la gestion administrative de la Maison Gaudard et de ses activités.

### *6.1 Structure juridique*

La conduite du projet culturel et l'exploitation du bâtiment mis à disposition par la Ville de Lausanne seront confiées à une association à but non lucratif regroupant au sein de son Comité l'ensemble des résidents (ci-après « l'Association Maison Gaudard »).

Il est entendu que la Ville de Lausanne bénéficiera d'un siège de droit au Comité de ladite association.

### *6.2 Gestion du bâtiment*

Dès 2023, l'exploitation courante du bâtiment sera assumée par l'Association Maison Gaudard, selon une convention de mise à disposition qui devra être signée avec le Service des gérances.

Les charges d'électricité, d'eau, de chauffage, de nettoyage et d'entretien courant seront prises en charge par l'Association Maison Gaudard. La Ville assumera elle ses responsabilités de propriétaire.

### 6.3 Ressources humaines

Pour assurer ces missions, l'Association Maison Gaudard emploiera des personnes salariées et en particulier :

- un·e directeur·trice (80-100%) ;
- un·e adjoint·e administratif·ve (50%) ;
- un·e gérant·e du café culturel (100%).

Les dénominations exactes des postes feront l'objet d'une réflexion, en lien avec les particularités du projet culturel.

Des postes complémentaires à temps partiel, du personnel auxiliaire et des mandataires viendront compléter cette équipe permanente, notamment pour la programmation spécifique et la gestion de projets particuliers du Laboratoire numérique, l'intendance courante du bâtiment, la régie technique et le service au café.

### 6.4 Gestion financière de l'Association Maison Gaudard

La subvention communale visera à couvrir les frais de fonctionnement de l'Association Maison Gaudard.

Les recettes induites par la location des salles compléteront le plan de financement ordinaire de l'Association.

Dans le contexte d'un lieu répondant à des missions de service public et devant favoriser le lien entre les résidents de la maison, les milieux professionnels de la culture et la population, il n'est pas prévu que le café culturel génère un bénéfice. Les recettes de l'exploitation du café devront néanmoins couvrir les charges variables liées à son exploitation, ainsi qu'une partie des charges fixes.

Les charges spécifiques liées aux activités culturelles développées et à la programmation seront assumées soit par les organisateur·trice·s, soit par le biais de partenariats culturels, académiques et scientifiques, ou encore par le biais d'une recherche de fonds spécifique portée par l'Association.

Aucun loyer ne sera demandé aux festivals et au Bureau culturel Vaud qui bénéficieront d'espaces mis à disposition au sein de la Maison Gaudard. Ces augmentations des subventions respectives au bénéfice de ces fondations et associations correspondent à une démarche de politique culturelle, pour des entités clés du paysage culturel lausannois.

### 6.5 Subvention de fonctionnement

L'Association bénéficiera d'une subvention régulière émergeant au budget du Service de la culture, visant à couvrir les frais de fonctionnement de l'Association.

Sous réserve des besoins qui pourront être plus précisément attestés après le lancement du projet, il est décidé d'un montant annuel pérenne de CHF 440'000.- qui sera inscrit au budget de la Ville. Le montant inscrit au budget 2023 pourra être inférieur en fonction de la date définitive de l'entrée en jouissance de l'Association dans le bâtiment et de l'ouverture des espaces publics, prévue courant 2023.

Cette subvention versée en espèces sera complétée par la mise à disposition du bâtiment sis place de la Cathédrale 6, représentant une subvention en nature annuelle de CHF 429'000.-, pour un total de subventions en faveur de l'Association de CHF 869'000.-.

## 7. Descriptif des travaux

Le projet de « Maison de la culture et de l'innovation numérique » propose de réutiliser au maximum les espaces existants, en rafraichissant les locaux.

Le programme des travaux comprend le réaménagement des espaces d'exposition et des bureaux du mudac en espaces accueillant une salle de diffusion, des espaces polyvalents, des espaces administratifs et techniques ainsi que la création d'un café culturel. Celui-ci sera équipé d'une cuisine pouvant produire de la petite restauration. Il comprendra également une terrasse de 40 places sur le



parvis du bâtiment face à la cathédrale. Une ventilation spécifique au café culturel sera installée afin de garantir le renouvellement de l'air de l'établissement selon les normes en vigueur. La création du café nécessitera également de mettre le bâtiment aux normes incendie. Des mesures de protection contre les chutes seront mises en place, afin de respecter les normes. Deux sanitaires seront aménagés au rez supérieur et au 1<sup>er</sup> étage, pour compléter les sanitaires existants au rez inférieur.

Le projet architectural et la direction des travaux sont assurés en interne à la Ville, par le Service d'architecture et du logement.

Le nouveau programme nécessite une adaptation des installations électriques existantes, ainsi que de nouvelles installations. Le projet comprendra des appareils à courant fort, des installations à courant fort, de la lustrerie, des appareils à courant faible, des installations à courant faible et une gestion technique centralisée.

Il est proposé, dans le cadre des travaux de réaménagement d'améliorer la qualité thermique de la verrière sud du bâtiment. Cette verrière a été construite en 2001, lors de la première rénovation du bâtiment et n'a pas de valeur patrimoniale. Elle est la cause d'importantes surchauffes en été et de grandes pertes énergétiques par temps froid. Les verres existants seront remplacés par des vitrages à haute performance et une protection solaire adaptée sera mise en place. Ces mesures permettront d'améliorer considérablement l'impact thermique de cette partie de l'ouvrage.

La Maison Gaudard a obtenu une note \*2\* au recensement architectural et le site ISOS a un objectif de sauvegarde a/A à l'inventaire fédéral. Le projet des travaux ne dénature aucunement ces principes de sauvegarde et a été développé en collaboration avec la division des Monuments et sites du Canton de Vaud.

Le lancement des travaux est planifié pour le mois d'octobre 2022, pour une mise en fonction progressive du bâtiment dès le printemps 2023, puis définitive et complète pour l'été 2023.

## 8. Devis général du crédit d'ouvrage

1 TRAVAUX PREPARATOIRES		<b>20'000.-</b>
CFC 11 Déblaiement, préparation du terrain	20'000.-	
2 BÂTIMENT		<b>720'600.-</b>
CFC 21 Gros œuvre 1	53'500.-	
CFC 22 Gros œuvre 2	77'000.-	
CFC 23 Installations électriques	105'000.-	
CFC 24 Installations CVC, automatismes du bâtiment	56'000.-	
CFC 25 Installations sanitaires	140'000.-	
CFC 27 Aménagements intérieurs 1	76'500.-	
CFC 28 Aménagements intérieurs 2	127'600.-	
CFC 29 Honoraires	85'000.-	
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS		<b>6'000.-</b>
CFC 42 Jardins	6'000.-	
5 FRAIS SECONDAIRES		<b>16'500.-</b>
CFC 51 Autorisations, taxes	9'000.-	

CFC 52	Documentation et présentation	3'000.-	
CFC 56	Frais secondaires divers	4'500.-	
	<b>6 DIVERS ET IMPREVUS</b>		<b>65'000.-</b>
	<b>9 AMEUBLEMENT ET DECORATION</b>		<b>61'900.-</b>
CFC 90	Meubles	54'900.-	
CFC 98	Œuvres d'art	7'000.-	
<hr/>			
	<b>TOTAL (TVA comprise)</b>		<b>890'000.-</b>

Les études préalables relatives à ce projet de travaux et financées par le compte d'attente figurent sous le CFC 29.

Le projet architectural et la direction des travaux étant assurés par le Service d'architecture et du logement, aucun honoraire d'architecte ne figure dans ce budget.

## 9. Impact sur le développement durable

Le projet de réaménagement de la Maison Gaudard tel que présenté dans le présent préavis est un projet ambitieux dans son programme artistique et sa dimension sociale mais relativement modeste dans sa mise en œuvre.

### 9.1 De la dimension écologique et patrimoniale

Comme évoqué ci-dessus, le projet de réaménagement de la Maison Gaudard n'entraîne aucune modification au niveau de la substance architecturale du bâtiment. Les travaux imaginés consistent pour l'essentiel en un réaménagement des surfaces et une mise aux normes de certains éléments d'un bâtiment bien entretenu et en très bon état général.

A ce titre, il est utile de relever qu'une partie des travaux concernera l'assainissement thermique des parois vitrées de la grande verrière située dans la partie sud du bâtiment. Ces travaux seront notamment entrepris afin d'améliorer de manière significative le bilan énergétique du bâtiment. Les nouveaux verres permettront d'obtenir un coefficient U de 0.6 W/m<sup>2</sup>K. Comparé aux verres existants dont le coefficient U est de 2.8 W/m<sup>2</sup>K, la valeur d'isolation de cette verrière est multipliée par un facteur 4.

### 9.2 De la dimension sociale

Le projet de Laboratoire numérique offrira aux Lausannoises et aux Lausannois un espace d'échanges et de recherche de solutions construites de manière collaborative, afin de répondre à des problématiques proches de leurs préoccupations. Plateforme de mise en réseau et lieu d'encapacitation, il permettra d'expérimenter une nouvelle forme de gouvernance participative.

Le projet de réaménagement de la Maison Gaudard jouera aussi un rôle fédérateur pour la scène culturelle. Il visera à développer les synergies entre les différents résidents de la maison et la mutualisation d'une partie de leurs ressources dans une perspective de collaboration. Il est en cela un outil au service des festivals et des artistes locaux dont il est attendu qu'il renforce leur présence sur le territoire et leur pérennité.

## 10. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite restera possible pour l'ensemble des espaces par l'ascenseur existant, par les rampes existantes et par une plateforme élévatrice existante. Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite sont également existants au rez inférieur.

Le projet de signalétique prendra en compte les besoins des personnes en situation de handicap visuel et de troubles dys.

Les espaces accueillant du public pour des présentations seront équipés d'une boucle magnétique à demeure.

Le projet d'exploitation qui sera développé suite au projet architectural prendra naturellement en compte les personnes en situation de handicap, afin de leur donner une pleine accessibilité aux activités proposées par la Maison de la culture et de l'innovation numérique.

Par ailleurs, le projet culturel se veut largement ouvert à la population. Le Laboratoire numérique pourra également être un outil permettant d'explorer d'autres dimensions de l'accessibilité à la culture par le biais d'outils cognitifs (médiation culturelle par exemple) ou technologiques (contenus augmentés, audiodescription, etc.).

## 11. Aspects financiers

### 11.1 Incidences sur le budget d'investissement

Un montant de CHF 750'000.- est inscrit au plan des investissements 2022-2025 (PI) sous la rubrique « Maison Gaudard ». Le montant inscrit au PI sera adapté lors de la prochaine mise à jour.

Le compte d'attente n° 1401.503.148 à hauteur de CHF 340'000.- a été ouvert à cet effet en 2021.

Selon l'article 4.1 de la Convention du 8 octobre 2021 concernant le déménagement du mudac sur le site de Plateforme 10, ainsi que la période transitoire y relative, une recette de CHF 40'000.- sera générée en 2022 par la vente à la Fondation Plateforme 10 d'une partie du mobilier du mudac, dans le cadre de son déménagement. Ce même montant servira à financer partiellement l'ameublement utile au futur projet culturel de la Maison Gaudard.

Compte tenu du crédit demandé dans le présent préavis de CHF 890'000.-, le plan des investissements est modifié comme suit :

(en milliers de CHF)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissement	390	500					890
Recettes d'investissements	-40						-40
<b>Total net</b>	<b>350</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>850</b>

### 11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Comme précisé au point 6.4, le fonctionnement de la Maison Gaudard sera assumé par l'Association qui bénéficiera à ces fins d'une subvention régulière émergeant au budget ordinaire du Service de la culture.

De la subvention en espèces de CHF 440'000.-, CHF 140'000.- feront l'objet de compensations sur des charges assumées jusqu'à présent par la Ville pour le mudac. Le solde de CHF 300'000.- sera financé par une augmentation du budget du Service de la culture.

La mise à disposition de la Maison Gaudard faisant l'objet d'une subvention en nature au bénéfice de l'Association n'induit pas de modification du budget de fonctionnement de la Ville.

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 7'300.- par année, à compter de l'année 2023.

En fonction de la durée d'amortissement de 10 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 89'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2023.

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel suppl. (en EPT)						
<b>(en milliers de CHF)</b>						
Charges de personnel						0.0
Charges d'exploitation		440.0	440.0	440.0	440.0	1'760.0
Charges d'intérêts		7.3	7.3	7.3	7.3	29.4
Amortissement		89.0	89.0	89.0	89.0	356.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.0</b>	<b>536.3</b>	<b>536.3</b>	<b>536.3</b>	<b>536.3</b>	<b>2'145.4</b>
Diminution de charges		-140.0	-140.0	-140.0	-140.0	-560.0
Revenus		140.0	140.0	140.0	140.0	560.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>536.3</b>	<b>536.3</b>	<b>536.3</b>	<b>536.3</b>	<b>2'145.4</b>

## 12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/10 de la Municipalité, du 14 avril 2022 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter le projet de réaménagement de la Maison Gaudard ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 890'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget de Service de la culture, rubrique n° 1401.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 la recette générée par la vente à la Fondation Plateforme 10 d'une partie du mobilier du mudac dans le cadre de son déménagement ;
6. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente n° 1401.503.148 sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
7. d'accepter la subvention octroyée à l'association qui assurera l'exploitation du projet culturel et du bâtiment de la Maison Gaudard, à hauteur de CHF 440'000.-. Ce montant sera inscrit dès 2023 au budget du Service de la culture ;
8. d'accepter la subvention en nature octroyée à l'association qui assurera l'exploitation du projet culturel et du bâtiment de la Maison Gaudard, à hauteur de CHF 429'000.-.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter